

Délibération n° 2019/03/18 n°11 : Acquisition amiable d'une propriété bâtie sise 14, rue du Rozard, appartenant aux consorts VIRICEL.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 07/03/2019
En exercice :	31	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 12/03/2019
Pouvoirs :	5	
Votants :	29	Affichage du compte rendu : 20/03/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève (arrivée à 20h48 à partir de la délibération n° 03), M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mme RAZY Sylvie, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, NEMOZ Béatrice, TURPANI Solange, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
Absents ayant remis pouvoir:		
M GERARD Daniel donne pouvoir à Mme TURPANI Solange, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à M BEAU Olivier, Mme LANSON-PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Anne Mme DURAND Aline, Mme ARNAUD Sandrine donne pouvoir à Mme DUMORTIER Béatrice, Mme HIMEUR Fatima donne pouvoir à M JULLIEN Daniel.		
Absents ou excusés :		
M. ANDREYS Paul, Mme DE JERPHANION Marianne.		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

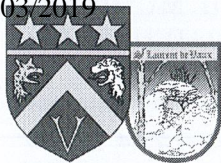
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération de principe du 21 janvier 2019 à l'acquisition du bien immobilier sis 14, rue du Rozard, cadastré AC 214 et AC 216, d'une surface foncière de 390 m², appartenant aux consorts VIRICEL.

La propriété comporte un logement de 72 m² sur deux niveaux, auquel sont accolés un garage et une grange, et une dépendance bâtie en fond de parcelle.

Monsieur le Maire rappelle que cette propriété située dans le centre-bourg est classée en zone urbaine de secteur UC au plan local d'urbanisme, dotée d'un coefficient d'emprise au sol de 50 % et pouvant recevoir la construction de logements collectifs. L'acquisition de ce bien immobilier permettrait de constituer une réserve foncière pour, après aménagement, aider la commune de Vaugneray à accroître son offre de logements sociaux.

Par avis en date du 18 février 2019, le service des Domaines estime la valeur vénale du bien à 210 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir le bien immobilier au prix proposé par les consorts VIRICEL et accepté par le Conseil municipal dans sa délibération de principe du 21 janvier 2019, soit 230 000 €, celui-ci restant situé dans une marge de 10 % par rapport à la valeur vénale fixée dans l'avis des Domaines, et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition.



Délibération n° 2019/03/18 n°11 : Acquisition amiable d'une propriété bâtie sise 14, rue du Rozard, appartenant aux consorts VIRICEL.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**29 suffrages exprimés : 29 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- AUTORISE** l'acquisition du bien immobilier sis 14, rue du Rozard, pour une surface de 390 m² et cadastré AC 214 et AC 216 appartenant aux consorts VIRICEL, au prix de 230 000 €.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition auprès de maître Laurent ASSEZ, notaire à Vaugneray et tout autre document se rapportant à cette affaire ;
- DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe PLH à l'opération 012 Rozard.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
30 MARS 2019
et de la publication en mairie le*

30 MARS 2019

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN